



## **SOYEZ PRÉSENT LE LUNDI 7 OCTOBRE PROCHAIN !**

### **Cérémonie de reconnaissance pour quelques citoyens et séance ordinaire du conseil municipal**

---

**Saint-Basile-le-Grand, le 30 septembre 2024** – Le lundi 7 octobre prochain à 18 h 15 au centre civique Bernard-Gagnon (6, rue Bella-Vista), le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand honorera la détermination et la persévérance de citoyennes et citoyens ayant reçu une aide financière de la Ville en 2023 ou 2024, que ce soit au niveau de leur discipline sportive ou de leur implication communautaire. Venez célébrer avec eux cette marque de reconnaissance !

S'ensuivra, à 19 h 30, la séance ordinaire du conseil municipal. Prévu par la Loi sur les cités et villes, cet événement met à l'avant-plan les décisions et les orientations prises par les élus municipaux ainsi que les réalisations et les projets de la Ville.

#### **Ne manquez pas la diffusion en ligne**

Vous ne pouvez être présent ? La cérémonie de reconnaissance et la séance ordinaire du conseil municipal seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et accessibles pour visionnement en différé. Vous pourrez accéder aux enregistrements en vous rendant au [villesblg.ca/seances](https://villesblg.ca/seances).

#### **Documentation officielle**

Le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire sera accessible au [villesblg.ca/seances](https://villesblg.ca/seances) le vendredi 4 octobre. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, pourra être consulté sur le site Web ou à l'hôtel de ville.

#### **Période de questions**

La séance ordinaire débutera par la période de questions, intitulée *La Parole aux Grandbasilois*, ayant trait à tout sujet relatif à la vie municipale. Après cette rencontre, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance pourront également les adresser aux membres du conseil municipal.

#### **Accessibilité universelle**

En conformité avec son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville souhaite rendre ses rencontres accessibles à tous. Ainsi, le centre civique Bernard-Gagnon est accessible aux personnes à mobilité réduite et pour ceux souhaitant visionner la séance en différé, les sous-titres peuvent être activés sur YouTube.

Source : Karianne Falcon, agente de communication  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8112 | [k.falcon@villesblg.ca](mailto:k.falcon@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)